

CDMO - Centre de droit maritime et océanique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CDMO - Centre de droit maritime et océanique. 2011, Université de Nantes. hceres-02034409

HAL Id: hceres-02034409

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034409>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de Droit Maritime et Océanique

CDMO – E.A. 1165

Sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Droit Maritime et Océanique

CDMO – E.A. 1165

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de Droit Maritime et Océanique

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA 1165

Nom du directeur : Mme Gwenaele PROUTIERE-MAULION

Membres du comité d'experts

Président :

M. François GAUDU, professeur, Université Paris 1

Experts :

M. Philippe AUVERGNON, CNRS-Université Bordeaux 4, Co-CNRS

M. Tristan AZZI, Université Paris 5

M. Philippe BRUN, Université de Savoie

M. Philippe RAIMBAULT, IEP de Toulouse

Mme Aude ROUYERE, Université Bordeaux 4, représentant le CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jacques GIRARDEAU, Vice-Président du Conseil scientifique, Université de Nantes



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le 23 novembre 2010 dans les locaux de la Faculté de droit de Nantes de 17h à 18h30. Avant la réunion avec les doctorants, l'équipe était quasiment au complet (sauf un des deux professeurs membres de l'équipe, en mission à l'étranger). Après une présentation « powerpoint » détaillée de l'unité par sa directrice et les responsables d'axes thématiques de recherches, une discussion s'est instaurée avec les membres du comité d'experts, discussion qui a permis d'apporter des précisions utiles sur le fonctionnement de l'unité dans un climat serein et dynamique confirmé par l'audition des doctorants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Créée en 1970, l'équipe est accueillie dans les locaux de la Faculté de droit. Elle se consacre au droit des activités océaniques, notion plus large que celle de droit maritime dans son acception courante. Elle développe à ce titre une très forte activité de recherche contractuelle et de publication spécialisée.

Pour la période qui vient de s'écouler, l'unité est organisée autour de cinq axes de recherche :

Axe 1 « Gestion intégrée des ressources vivantes » : les recherches ont porté sur le cadre juridique relatif à la protection de la bio-diversité, notamment la gestion et la conservation des ressources halieutiques, la gestion de la mer côtière, la bio-protection marine. Cet axe a donné lieu à différents partenariats avec, par exemple, l'Autorité internationale des grands fonds marins (ONU), l'IFREMER et à la création d'un réseau de recherche en droit internationale de la mer (Université du Massachusset-Boston, Université de Dalhousie-Halifax, Université d'Harvard).

Axe 2 « La sécurité et le bien-être des marins » : en collaboration avec l'Ecole nationale de la marine marchande, les recherches ont trait à la sécurité de la navigation, la surêté portuaire et maritime et à la relation de travail maritime (risques professionnels et prévention, protection sociale...). Un réseau de recherches a été créé (Université du pays basque espagnol, Université de la Corogne, Université de Greenwich, Université d'Athènes et Université de Portland). Ces travaux se sont traduits par l'organisation de colloques et des publications.

Axe 3 « Le nouveau droit des transports maritimes » : développées dans le cadre du Réseau des Centres de droit maritime européens (le CDMO est le seul représentant français) qui permet, notamment, des publications dans l'Annuaire de droit maritime et océanique, deux recherches principales ont été mises en œuvre : l'une sur la plaisance professionnelle ; l'autre sur le suivi critique de la Convention internationale sur le transport de marchandises effectué totalement ou partiellement par mer. Ces travaux se sont traduits par des publications.

Axe 4 « La mise à disposition des sources nationales et internationales du droit maritime » : il s'agit ici d'un travail d'histoire du droit maritime reposant sur la nouvelle traduction de textes anciens, en l'occurrence des travaux de Weytsen sur les avaries communes et de Stacchia sur le traité des assurances maritimes au XVIe siècle (traductions des textes et publications commentées).

Axe 5 « Le droit des activités sportives maritimes » : est étudié le droit applicables aux activités compétitives ou de loisir relatives à la mer (plaisance, courses-compétitions, plongée...). Cette recherche a été illustrée par des publications et l'organisation d'un colloque international à Nantes en 2008 sur le thème « Droit et plongée sous-marine ».



- Equipe de Direction :

L'équipe a mis en place 5 axes de recherches (alors qu'elle comporte 7 chercheurs). Le Conseil scientifique du laboratoire, qui comprend la Directrice, les responsables de chacun des axes, et deux représentants des doctorants, se réunit en principe deux fois par mois. Il correspond en fait à une mini-AG de laboratoire.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	7	7
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	10	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,5	0,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	23	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	5

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

L'équipe de recherche est de très bon niveau. Très impliqués dans son activité, tous ses membres publient. La qualité des publications, internationalement reconnue, est bonne.

- Points forts et opportunités :

Le niveau de financement obtenu par la recherche contractuelle, tant au plan international qu'au plan national, est remarquable. Pour développer la partie internationale de cette activité, l'équipe a su construire un réseau européen, visiblement opératoire, puisque ce réseau a obtenu des financements internationaux importants. La thématique est très porteuse.

L'équipe est impliquée dans un projet de Labex « Mer ».

- Points à améliorer et risques :

L'équipe est de très petite taille, et le départ à la retraite de l'un des deux professeurs, prévisible, soulèvera une difficulté. En effet, il est peu vraisemblable qu'un professeur consacre exclusivement ses recherches à un domaine très limité. La taille du laboratoire et sa très forte spécialisation pourraient faire obstacle à sa pérennité.



Les doctorants, inscrits dans une équipe qui occupe avec talent une « niche », sont relativement coupés de la communauté scientifique nationale. L'équipe cultive une logique a priori salubre de professionnalisation des doctorants. Toutefois former une vingtaine de doctorants dans des conditions où la carrière de la recherche n'est a priori pas l'objectif peut sembler excessif (à noter, néanmoins, 2 docteurs qualifiés MCF par le CNU sur la durée du précédent contrat). Les codirections pluridisciplinaires, avec des directeurs de thèse qui ne sont pas toujours confirmés, sont trop nombreuses.

Les cinq « axes », vu la taille de l'équipe, sont nécessairement un peu artificiels. Cf. la présentation supra.

- **Recommandations :**

Il faudrait :

- Envisager un rapprochement avec l'équipe Droit et changement social (DCS), qui ne paraît rencontrer aucune objection de principe ;

- Inscrire les doctorants dans une perspective plus convergente avec les thèmes majeurs de leurs disciplines, de façon à ouvrir leurs choix de carrière.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	7
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	100%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	12

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Les recherches tiennent une place de premier plan dans le domaine d'activité du laboratoire. Elles sont à la fois originales et appliquées.

Les publications sont nombreuses et de qualité. Le laboratoire assure entre autres la pérennité de l'« Annuaire de droit maritime et océanique », fondé en 1974.

Les relations contractuelles sont d'une qualité et d'un volume exceptionnels - si bien que l'on admire le laboratoire de faire face à de tels engagements. Tout montre que l'équipe a les moyens d'en assurer le renouvellement.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le laboratoire est très attractif, en tant que partenaire, pour des chercheurs étrangers qui s'intéressent particulièrement au droit de la mer.



La multiplicité des recherches dans lesquelles il est impliqué montre qu'il constitue une ressource utile pour l'ensemble des disciplines qui s'intéressent au « maritime », au plan national comme au plan international.

La capacité à obtenir des financements externes, que ce soit comme discipline ressource ou comme tête de réseau, est remarquable (sur la période évaluée : dix contrats de recherche pour un peu plus de 500 000€). Les recherches, étant d'emblée conçues comme appliquées, sont nécessairement valorisées - ne serait-ce que par les financeurs. Leur utilité économique et sociale est certaine.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

La gouvernance, s'agissant d'une unité de très petite taille, doit avoir lieu par consensus, l'identification de cinq « axes » constituant plus un instrument de présentation de l'activité que la définition de « sous-équipes ».

Cette gouvernance est adaptée à la taille de l'équipe, mais la taille de l'équipe peut entraver son renouvellement. La stratégie est très appropriée, pour ce qui a trait au développement du réseau international et de la recherche contractuelle. Elle présente une faiblesse, s'il s'agit d'assurer le renouvellement de l'équipe, entre autres celui des professeurs.

Les membres sont très impliqués dans l'enseignement et, comme le montrent les financements obtenus, dans la structuration régionale de la recherche.

- **Appréciation sur le projet :**

Les moyens de l'équipe, provenant principalement de la recherche contractuelle, sont affectés de façon rationnelle, en fonction de leur source.

La prise de risques est indiscutable.

Le projet scientifique est le résultat d'une démarche rationnelle de l'équipe qui a décidé de resserrer sa démarche scientifique autour de trois axes au lieu de cinq précédemment.

Le projet est donc bâti sur les axes de recherches suivants :

Axe 1 « gouvernances des espaces ». Sont principalement envisagées : l'étude des problématiques de délimitations des zones maritimes (zone économique exclusive ; haute mer ; aires maritimes protégées pour les espèces) et du fonctionnement de institutions internationales ; l'étude et du suivi des textes internationaux et de la jurisprudence internationale relative au droit maritime ; l'étude des littoraux, du domaine public maritime et des ports. Sont ici approfondies des thématiques antérieures mais dans des perspectives renouvelées, notamment en termes de partenariats (appel d'offre européen « Costs and benefits arising from the establishment of marine zones in the Mediterranean Sea »).

Axe 2 « activités maritimes et océaniques ». Sont réunis, pour une plus grande cohérence et une efficacité accrue, les axes 2, 3 et 5 du précédent contrat autour du lien entre l'homme et les activités maritimes de transport, sportives, touristiques mais aussi d'exploration et d'exploitation. Les contrats engagés antérieurement seront poursuivis. Le réseau constitué avec des universités étrangères (Université du pays basque espagnol, Université de la Corogne, Université de Greenwich, Université d'Athènes et Université de Portland) sera renforcé par la réalisation, notamment, d'un ouvrage collectif en langue anglaise relatif au droit social des gens de mer abordant les rapports internationaux et communautaires et présentant le droit social français des gens de mer. Reflétant une démarche pragmatique, l'axe tel qu'envisagé révèle une originalité certaine par sa dimension globale et les liens mis en place entre des sujets généralement abordés de façon distincte.

Axe 3 « sécurité maritime ». Il s'agit d'étudier les risques liés à l'usage de la mer - que le risque soit lié au transport maritime, aux pollutions d'hydrocarbures ou à la piraterie - et cela, dans un contexte de forte internationalisation. Cet axe reflète, encore, la capacité de l'équipe à « labourer » des thématiques classiques tout en les ouvrant à des phénomènes connaissant un regain d'actualité.

Enfin, un axe transversal d'étude sera consacré à l'histoire du droit maritime, chacun des trois axes souhaitant comporter une dimension historique. Des actions de mises à disposition de textes anciens seront continuées et deux thématiques spécifiques développées (l'une sur l'impact de la création des marines de guerre sur les littoraux ; l'autre sur le lien entre « commerce international et système impérial »).



En définitive, le projet scientifique apparaît pertinent, sous certains aspects original et réalisable. Mais il n'est pas certain qu'il réclame, pour être mené à bien, le maintien de l'autonomie de l'équipe. En revanche, l'accroissement de ses « forces vives » semble indispensable.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
CENTRE DE DROIT MARITIME ET OCEANIQUE	A	A+	A	B	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains

Nantes, le mercredi 6 avril 2011

REF : JG/PTi - 2011 RECH N° 350
SUIVI PAR : Jacques GIRARDEAU
Objet : Rapport d'évaluation - S2UR120001451
- CENTRE DE DROIT MARITIME ET OCEANIQUE
- 0440984F

LE PRÉSIDENT

À

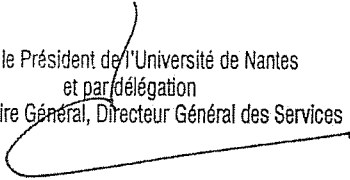
Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de
recherche
AERES

Monsieur le directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de portée générale de Madame Gwenaelle Proutière-Maulion concernant le rapport d'évaluation de son laboratoire « Centre de droit maritime et océanique » (CDMO) – EA 1165, observations que j'approuve bien évidemment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Pour le Président de l'Université de Nantes
et par délégation
Le Secrétaire Général, Directeur Général des Services


Philippe DIAZ

Yves LECOMTE



Réponse au rapport d'évaluation du Centre de droit maritime et océanique EA 1165

L'évaluation faisant suite à la présentation du bilan/projet (rapport présenté par l'Université de Nantes à l'AERES) et de l'audition du 23 novembre 2010 a donné lieu à un rapport considéré comme positif et très constructif par l'équipe du Centre de droit maritime et océanique.

L'équipe a, en effet, apprécié que soit reconnu et mis en avant son dynamisme, la qualité de ses publications, de ses relations internationales et les efforts développés pour développer ses contrats de recherche.

Il convient cependant de revenir sur les points faibles et risques mis en exergue par ce rapport.

- p. 4 Il est ainsi soulevé de probables difficultés liées au prochain départ en retraite de l'un des deux professeurs de l'équipe, notamment en raison du fait qu'un professeur ne consacrerait probablement pas l'intégralité de ses recherches à une thématique maritime.

Réponse : ce départ à la retraite n'est pas à envisager avant 2017 ce qui laisse donc grandement le temps de préparer le remplacement de ce professeur, d'autant que deux maîtres de conférences dont l'un est HDR consacrent d'ors et déjà une partie de leur activité de recherche au droit social maritime. A cet égard, les Maîtres de conférences rattachés au CDMO étant tous publiant et certains d'entre eux titulaires de la prime d'excellence scientifique, il n'est pas illusoire de penser qu'ils pourraient accéder au grade de PR dans les années à venir.

Il convient également de remarquer qu'il s'agit en l'occurrence d'un PR de droit social dont seule une partie de la recherche est dédiée au droit social maritime. Il ne faudrait pas par ailleurs oublier que si les enseignants-chercheurs du CDMO font du droit maritime et océanique, tous enseignent et développent leurs travaux de recherche dans d'autres branches du droit. La spécialisation n'occulte en rien l'ouverture des membres du CDMO sur le droit général et la collaboration avec la périphérie, ce qui contribue d'ailleurs grandement à en faire un lieu d'accueil et de coopérations.

- p. 5 Il est également mis en avant le fait que les doctorants formés au CDMO sont coupés de la communauté scientifique nationale et qu'il y aurait un nombre trop important de codirections pluridisciplinaires avec des directeurs de thèse qui ne sont pas toujours confirmés.

Réponse : il serait réducteur de considérer que le CDMO ne forme pas d'étudiants à une carrière universitaire. Au cours du contrat quadriennal en cours, deux docteurs de droit privé ont ainsi été qualifiés et sont actuellement maître de conférence, l'un à Brest, l'autre à Bordeaux, ce qui, toute proportion gardée, permet au CDMO d'avoir des résultats équivalents à ceux des autres équipes de la faculté de droit en terme de qualification au CNU. Le fait qu'actuellement les doctorants formés au CDMO ne souhaitent pas mener

de carrière universitaire s'explique bien davantage par le fait que ces dernières années, l'essentiel des docteurs formés par le Centre ait été contacté par la société civile avant même leur soutenance de thèse, montrant ainsi que la professionnalisation de nos doctorants tient davantage à la reconnaissance du centre comme formant d'excellents spécialistes de droit maritime que d'un choix par défaut. On ne saurait donc dès lors reprocher au CDMO le choix de ses docteurs face à ce qui apparaît davantage comme un manque d'attractivité de la carrière universitaire.

Par ailleurs sur la vingtaine de thèses en cours actuellement, seule une est actuellement pluridisciplinaire. L'université de Nantes a, en effet, soutenu ces dernières années la réalisation de thèses pluridisciplinaires dans le cadre de la fédération de recherche Pôle Mer et Littoral en attribuant des bourses de thèses. Il ne serait pas opportun de laisser nos étudiants à l'égard de cette possibilité de financement de leurs travaux, d'autant que cet axe est un axe d'excellence au sein de l'Université de Nantes. Enfin, seules deux thèses sont actuellement dirigées par des maîtres de conférences HDR, l'un et l'autre étant habilités à diriger des recherches depuis plus de 10 ans.

- p. 6 la petite taille du laboratoire est présentée comme un risque pour sa pérennité, ce qui conduit les experts à proposer (p. 5) un rapprochement avec le laboratoire Droit et Changement social.

Réponse : Si, comme cela est d'ailleurs souligné par les experts, une augmentation des forces vives du laboratoire est nécessaire, sa petite taille ne l'a jamais empêché d'aller chercher à l'extérieur les compétences pouvant lui faire défaut. Une politique d'accueil d'enseignants-chercheurs associés est menée depuis de longue date et a déjà permis de compenser les départs à la retraite survenus au cours du contrat quadriennal précédent, alors même que ces départs n'ont jamais été remplacés poste pour poste. Cette politique d'accueil et de partenariat a permis de conforter le dynamisme de l'équipe, et sa convivialité.

Un rapprochement avec le Laboratoire Droit et changement social ne saurait être envisagé de façon arbitraire. Le CDMO, de par sa forte identité maritime, bénéficie, en effet, d'une très importante reconnaissance internationale, ce dont témoignent ses nombreux partenariats et contrats. Il convient donc d'éviter que cette identité ne soit mise en péril par une intégration dans un laboratoire n'ayant jamais travaillé sur des thèmes maritimes. La préservation de l'autonomie du CDMO dans la détermination de sa politique de recherche et de ses partenariats doit par ailleurs être préservée.

Nantes le 30 avril 2011
Gwenaële Proutière-Maulion

